

MERCI À NOS PARTENAIRES



LOCATION CABINE PHOTO
Cheez
mobile
www.cheezmobile.com

SIEMO
Isolation — Echafaudage — Ignifugage — Maintenance
www.siemo-france.com

Le "Cours des Halles"
La fraîcheur au quotidien
5, rue Gambetta
27500 Pont-Audemer
02.32.41.31.31
"Ouvert tous les jours"
Ouvert du lundi au jeudi de 8h00 à 12h30 et de 14h30 à 19h15. Le vendredi et samedi de 8h00 à 19h15. Le dimanche de 9h00 à 12h30

U
les nouveaux
commerçants

DECATHLON

DECORS & VEGETAUX
ARTISAN FLEURISTE
27500 PONT-AUDEMER
www.decorsetvegetaux.interflora.fr

SERBE
Boîliers électroniques

S.A.R.L. D.N. HELOU
Négoce en menuiserie Bois, Alu, PVC
Volet roulant, Portail, Escalier
Possibilité de pose
Port : 06 28 75 34 92
Fax : 02 32 42 04 08

McDonald's
Pont-Audemer
02 32 66 40 85

Eléphantbleu
Plus pro, plus propre.

EURL Couverture PEPIN
charpente - ouverture - électricité
NEUF ET RENOVATION
731 Route de Pont Neuf - La Grève - 27090 SILLIS
06 17 51 79 83
couverturepepin.fr

LE PETIT
COQ
AUX CHAMPS HÔTEL

cimme
manutention
Réalisons vos projets

intérim&Placement
DES HOMMES ET DES FEMMES DE QUALITÉ

TALESCA
IMPRESSIONS DE TALESCA
100% FLEURO
27, Rue de la République - 27000 Pont-Audemer
Tel : 02 32 42 04 08 - Fax : 02 32 42 04 08
www.talesca.com

Win Win
AFFLELOU
11,90€/MOIS
L'abonnement propose un accès à un espace membre dédié ainsi qu'à nos services. LES TARIFS S'APPLIQUENT EN MOIS.

MISE EN PAGE HÉRICHON FÉDÉRIC / IMPRESSION TALESCA/DELINET. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

TRAIL DU DOMAINE DE TORF

DIM. 21 JUIN 2020

à Campigny (27)



**En 2020
Nouveauté**
- 2 Points Itra / UTMB
Sur le Maratrail

Retrait des dossards
le samedi 20 Juin 2020
chez Décathlon
Pont-Audemer
et le jour de la course.



CHRONOMÉTRAGE
Par puces

TRAILS
5,3 / 15,5 / 24 et 41 kms

COURSE enfants
Course enfants 950 m

INFOS



www.runningclubcampigny.fr



Trail du domaine de Torf



Trail Tour Normandie®



BULLETIN D'INSCRIPTION

BULLETIN D'INSCRIPTION DE LA COURSE A PIED « TRAIL DU DOMAINE DE TORF »

Nom : _____

Prénom : _____

Sexe : M F Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Email : _____ @ _____

N° de licence : _____

Nom du Club : _____

Catégorie : _____

Non licencié(e)

Inscriptions closes une fois le nombre maximal d'inscrits par course atteint (voir art. 1 règlement)

- Enfants.....3 Euros inscription sur place jusqu'à 10h40 (départ 11h15)
- 5.3 kms.....8 Euros préinscription / 10 Euros inscription sur place jusqu'à 8h45 (départ 9h00)
- 15,5 kms....11 Euros préinscription / 13 Euros inscription sur place jusqu'à 8h45 (départ 9h00)
- 24 kms15 Euros préinscription / 17 Euros inscription sur place jusqu'à 8h45 (départ 9h00)
- 41 kms25 Euros préinscription / Pas d'inscription sur place (départ 7h30)

INSCRIPTIONS:

- En ligne sur le site IkInoa : <http://trail-du-domaine-de-torf.ikinoa.com>
- Par bulletin papier à renvoyer complété et signé pour le 19/06/2020 (avec une copie de la licence ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an) : Adresse : Madame Nathalie Huray 165 rue de St-Laurent, 27500 CORNEVILLE SUR RISLE

Chèque à l'ordre de : RUNNING CLUB CAMPIGNY

OBLIGATOIRE POUR TOUS : <ul style="list-style-type: none">• Je dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident.• J'ai pris connaissance du règlement des Courses Date : _____ Signature : _____	POUR LES MINEURS : <ul style="list-style-type: none">• J'autorise mon enfant à participer à la course. (Signature du représentant légal) : _____ Date : _____ Signature : _____
--	---

Retrait des dossards le samedi 20 Juin 2020 chez Décathlon Pont-Audemer et sur place le jour de la course

Article 1 : Le Running club Campigny, en association avec la Mairie de Campigny, organise le Dimanche 21 Juin 2020 la course à pied : « Trail du domaine de Torf ». 5 courses sont au programme de cette journée (départs et arrivées devant la mairie de Campigny) :

Un trail de 41 kms, départ à 07H30 (catégorie mini espoir), barrière horaire 32ème kms à 12h30. Barrière arrivée à 13h30
Un trail de 24 kms (catégorie mini espoir), et un trail 15,5 kms, départ à 09h00 (catégorie mini Junior), un trail découverte de 5.3kms (catégorie mini cadet), départ à 09H00.

Une course ouverte aux enfants jusqu'à 12 ans (autorisation parentale obligatoire), départ à 11H15.

Le rassemblement des concurrents aura lieu sur la ligne de départ 15 mns avant le début de chaque course. Pour un bon déroulement de l'épreuve, le nombre d'engagés est limité à 550 (75 pour les enfants, 100 sur le 24 et 41km, 125 sur le 5.3 et 150 sur le 15.5)

Si le maximum n'est pas atteint sur une course, des concurrents supplémentaires pourront être pris sur les autres courses, toujours dans la limite de 550. Les inscriptions seront closes sans préavis le jour du 550^e engagement et au plus tard le 19/06/2020.

Article 2 : L'épreuve est ouverte aux licenciés et non-licenciés. Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur : d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ; ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, en cours de validité à la date de la manifestation ; ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ; ou d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en ou de la pratique du sport en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Autorisation parentale obligatoire pour les athlètes mineurs.

Article 3 : Le chronométrage sera effectué par un système de puce électronique. Chaque concurrent devra installer cette puce sur sa chaussure avant le départ de la course et la restituer à l'arrivée sous peine de devoir verser 12€ à l'équipe organisatrice.

Article 4 : Seuls les 3 premiers de chaque course seront récompensés (homme et femme).

Article 5 : Des contrôles anti-dopage peuvent être effectués à l'arrivée, sur les concurrents désignés par la F.F.A.

Article 6 : Pour les participants aux Trails, 42, 15.5 et 24, il est recommandé d'emporter couverture de survie, boissons (au moins 1L) et sifflet.

Boissons et couverture de survies obligatoires sur le trail 42 kms.

Article 7 : Un poste de ravitaillement solide et liquide sera mis en place sur le parcours du 15 Kms au 12ème km, sur le 24 kms au 12ème km et au 15ème km, sur le 41 kms, au 15ème km, au 29ème et au 32ème km.

Article 8 : En application du règlement du C.N.C.H.S, tout accompagnateur, notamment à bicyclette ou en roller, est interdit, sous peine de disqualification.

Article 9 : Une assistance médicale sera assurée, sur le parcours (si besoin) et à l'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Article 10 : Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile MAIF numéro de sociétaire 3727445N. Les licenciés F.F.A bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 11 : Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses

Article 12 : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 13 : En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve et remettre son dossard + puce à l'arrivée.

Article 14 : Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 15 : C.N.I.L « Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs ».

Article 16 : Sauf opposition de la part du coureur, les organisateurs des «Trail du domaine de Torf» se réservent le droit d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les coureurs pourraient apparaître, prises à l'occasion des courses, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée maximale de 20 ans.